

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 6 février 2019 à 18h30 dans la salle de réunion de la Mairie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Demandes de subventions pour les travaux sur l'ancienne école de La Vachette
- Demandes de subventions pour les travaux du parking de Pra Premier
- Demandes de subventions pour les travaux d'aménagement des entrées de La Vachette
- Demande de fonds de concours de la Communauté de Communes du Briançonnais
- Attribution des marchés de travaux pour l'ancienne école de La Vachette
- Modification du tableau des effectifs



Val-des-Prés, le 1^{er} février 2019
Le Maire, Jean-Michel REYMOND

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET-ASTIER à M. Aldo DOLCI
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour pour ajouter une motion contre la fermeture programmée de la déchetterie de la Clarée et retirer la délibération concernant les demandes de subventions pour les travaux d'aménagement des entrées de La Vachette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification de l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.

Demandes de subventions pour les travaux sur l'ancienne école de La Vachette

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- sollicite des subventions les plus élevées possibles de l'Etat au titre du contrat de ruralité, et du Département pour une 1^{ère} tranche de travaux concernant les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'amélioration thermique du bâtiment,
- sollicite de la Communauté de Communes du Briançonnais une participation la plus élevée possible pour la réalisation de travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- arrête le plan de financement suivant :
 - ✓ coût HT de l'opération : 121.200,00 €
 - ✓ subvention de l'Etat au titre du contrat de ruralité 40% : 48.480,00 €
 - ✓ subvention du Département : 15.720,00 €
 - ✓ participation de la CCB (travaux accessibilité = 57.000,00 €) : 28.500,00 €
 - ✓ autofinancement de la commune : 28.500,00 €
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant d'obtenir les arrêtés de subventions,
- s'engage à préfinancer l'opération et à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés,
- autorise monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Briançonnais,
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces décisions de financement.

Demandes de subventions pour les travaux du parking de Pra Premier

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve les travaux d'enrochement et de revêtement de la plateforme de retournement du car scolaire du parking de Pra Premier, ainsi que la pose de bordures, pour un montant de 17.564,13 € HT
- sollicite de la Région au titre du FRAT une subvention la plus élevée possible,
- arrête le plan de financement suivant :
 - ✓ coût HT de l'opération : 17.564,13 €
 - ✓ subvention de la Région (FRAT plafonné à 12.000 €) : 12.000,00 €
 - ✓ autofinancement de la commune : 5.564,13 €
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant d'obtenir l'arrêté de subvention,
- décide de confier les travaux d'enrochement à l'entreprise JOURDAN TP et ceux du revêtement à la Routière du Midi.

Demande de fonds de concours de la Communauté de Communes du Briançonnais

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de solliciter auprès de la CCB, l'attribution d'un Fonds de Concours d'Intérêt Communautaire (FCIC) pour l'exercice 2019 à hauteur de 1.770,00 €,
- précise que ce fonds de concours a vocation à participer au financement d'une étude de programmation pour la requalification de la traversée de La Vachette et la valorisation des espaces publics,
- arrête le plan de financement suivant :
 - ✓ coût HT de l'opération : 18.600,00 €
 - ✓ FCIC de la Communauté de Communes du Briançonnais 9,52% : 1.770,00 €
 - ✓ autofinancement de la commune 20% : 16.830,00 €
- autorise les écritures comptables nécessaires à l'enregistrement de ce fonds de concours,
- Indique que sera fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la CCB et de son montant.

Attribution des marchés de travaux pour l'ancienne école de La Vachette

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- retient les entreprises suivantes :
 - lot n° 3 : ETANCHEITE : PIC FRERES pour 1.947,32 € HT
 - lot n° 4 : CHAUFFAGE : GAPENÇAISE DE CHAUFFAGE pour 16.508,20 € HT
 - lot n° 7 : PLOMBERIE : GAPENÇAISE DE CHAUFFAGE pour 5.879,80 € HT
 - lot n° 8 : ELECTRICITE : CIMELEC pour 8.479,51 € HT
 - lot n° 9 : CARRELAGES : CAVEGLIA&MARCHETTO pour 2.539,05 € HT
 - lot n° 10 : PEINTURE : ALPHAND PEINTURE pour 5.062,65 € HT
 - Diagnostic amiante : APAVE pour 350,00 € HT et 6 échantillons à 50 € HT
 - Mission coordination sécurité protection santé : APAVE pour 1.920,00 € HT
 - Mission contrôle technique : APAVE pour 2.250,00 € HT
- constate que les lots n°1 : MAÇONNERIE, 2 : CHARPENTE, 5 : MENUISERIE, 6 : CLOISONS sont infructueux et décide de relancer une procédure négociée sans publicité et mise en concurrence, conformément à l'article 30, I, 2° du décret n° 2016-360,
- constate que les offres pour le lot n°11 sont plus élevées que l'estimation et autorise le Maire à négocier avec les entreprises,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces des marchés et tous les documents s'y rapportant.

Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal et de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} mars 2019,
- de faire une publicité simplifiée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

Motion contre la fermeture programmée de la déchetterie de Mallefosse

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- s'inquiète de la diminution des horaires d'ouverture de la déchetterie de la Clarée,
- demande au Président de la Communauté de Communes du Briançonnais de maintenir a minima les ouvertures actuelles pour permettre à la population de la Clarée de bénéficier de ce service.

Val-des-Prés, le 13 février 2019
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190206-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**Séance du 6 Février 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 12

Date de la convocation :1^{er} Février 2019Date d'affichage :1^{er} Février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET-ASTIER à M. Aldo DOLCI

M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour les travaux sur l'ancienne école de La Vachette

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux du bâtiment communal à La Vachette. Il expose que les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'amélioration thermique du bâtiment représentant la tranche 1 sont estimés à 121.200,00 € HT. Le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- sollicite des subventions les plus élevées possibles de l'Etat au titre du contrat de ruralité, et du Département pour une 1^{ère} tranche de travaux concernant les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'amélioration thermique du bâtiment,
- sollicite de la Communauté de Communes du Briançonnais une participation la plus élevée possible pour la réalisation de travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- arrête le plan de financement suivant :
 - ✓ coût HT de l'opération : 121.200,00 €
 - ✓ subvention de l'Etat au titre du contrat de ruralité 40% : 48.480,00 €
 - ✓ subvention du Département : 15.720,00 €
 - ✓ participation de la CCB (travaux accessibilité = 57.000,00 €) : 28.500,00 €
 - ✓ autofinancement de la commune : 28.500,00 €
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant d'obtenir les arrêtés de subventions,
- s'engage à préfinancer l'opération,
- s'engage à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés,
- autorise monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Briançonnais,
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces décisions de financement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190206-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRESSéance du 6 Février 2019Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 12

Date de la convocation :1^{er} Février 2019Date d'affichage :1^{er} Février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET-ASTIER à M. Aldo DOLCI

M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour les travaux du parking de Pra Premier

Monsieur le Maire expose que l'aménagement de la partie nord du parking de Pra Premier nécessite au préalable de maintenir le talus par un enrochement. Ces travaux sont estimés à 8.500 € HT qu'il convient de compléter avec le revêtement et la mise en place de bordures béton pour un montant de 9.064,13 € HT. Le Maire propose de solliciter une subvention du Conseil Régional au titre du FRAT pour la réalisation de ces travaux s'élevant à 17.564,13 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux d'enrochement et de revêtement de la plateforme de retournement du car scolaire du parking de Pra Premier, ainsi que la pose de bordures, pour un montant de 17.564,13 € HT
- sollicite de la Région au titre du FRAT une subvention la plus élevée possible,
- arrête le plan de financement suivant :
 - ✓ coût HT de l'opération : 17.564,13 €
 - ✓ subvention de la Région (FRAT plafonné à 12.000 €) : 12.000,00 €
 - ✓ autofinancement de la commune : 5.564,13 €
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant d'obtenir l'arrêté de subvention,
- décide de confier les travaux d'enrochement à l'entreprise JOURDAN TP et ceux du revêtement à la Routière du Midi.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190206-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Février 2019Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 12

Date de la convocation :1^{er} Février 2019Date d'affichage :1^{er} Février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET-ASTIER à M. Aldo DOLCI

M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Briançonnais

Vu la loi n°2004-809 du 13/08/2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15/09/2004 portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,

Vu les articles L5214-16, L5215-26 et L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant qu'afin de financer un équipement des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés,

Considérant la volonté manifeste par la Communauté de Communes du Briançonnais de participer au financement, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais, l'attribution d'un Fonds de Concours d'Intérêt Communautaire (FCIC) pour l'exercice 2019 à hauteur de 1.770,00 €,
- précise que ce fonds de concours a vocation à participer au financement d'une étude de programmation pour la requalification de la traversée de La Vachette et la valorisation des espaces publics,
- arrête le plan de financement suivant :
 - ✓ coût HT de l'opération : 18.600,00 €
 - ✓ FCIC de la Communauté de Communes du Briançonnais 9,52% : 1.770,00 €
 - ✓ autofinancement de la commune 20% : 16.830,00 €
- autorise les écritures comptables nécessaires à l'enregistrement de ce fonds de concours,
- Indique que sera fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la CCB et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190206-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Février 2019Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 12

Date de la convocation :1^{er} Février 2019Date d'affichage :1^{er} Février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET-ASTIER à M. Aldo DOLCI

M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Attribution des marchés de travaux pour l'ancienne école de La Vachette :
Réfection des extérieurs, remplacement chaudière et accessibilité handicapés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation relative aux travaux de l'ancienne école de La Vachette.

Lot 1 : MAÇONNERIE

Candidats	Critère 1 : Prix des prestations/70	Critère 2 Valeur technique/30	TOTAL
GUGLIELMETTI	92.333,77 € = 0	20	20

Lot 2 : CHARPENTE

Candidats	Critère 1 : Prix des prestations/70	Critère 2 Valeur technique/30	TOTAL
Pas de candidats			

Lot 3 : ETANCHÉITÉ

Candidats	Critère 1 : Prix des prestations/70	Critère 2 Valeur technique/30	TOTAL
PIC FRERES	1.947,32 € = 50	20	70

Lot 4 : CHAUFFAGE

Candidats	Critère 1 : Prix des prestations/70	Critère 2 Valeur technique/30	TOTAL
GAPENCAISE CHAUFFAGE	16.508,20 € = 50	25	75

Lot 5 : MENUISERIE

Candidats	Critère 1 : Prix des prestations/70	Critère 2 Valeur technique/30	TOTAL
Pas de candidats			

Lot 6 : CLOISONS

Candidats	Critère 1 : Prix des prestations/70	Critère 2 Valeur technique/30	TOTAL
Pas de candidats			

Lot 7 : PLOMBERIE

Candidats	Critère 1 / Prix des prestations/70	Critère 2 Valeur technique/30	TOTAL
GAPENCAISE CHAUFFAGE	5.879,80 € = 55	25	80

Lot 8 : ELECTRICITE

Candidats	Critère 1 : Prix des prestations/70	Critère 2 Valeur technique/30	TOTAL
CIMELEC	8.479,51 € = 60	25	85

Lot 9 : CARRELAGES

Candidats	Critère 1 : Prix des prestations/70	Critère 2 Valeur technique/30	TOTAL
CAVEGLIA&MARCHETTO	2.539,05 € = 50	20	70

Lot 10 : PEINTURE

Candidats	Critère 1 : Prix des prestations/70	Critère 2 Valeur technique/30	TOTAL
ALPHAND PEINTURE	5.062,65 € = 50	20	70

Lot 11 : GOUDRON

Candidats	Critère 1 : Prix des prestations/70	Critère 2 Valeur technique/30	TOTAL
COLAS Midi Méditerranée	10.986,40 € = 55	25	80
Routière du Midi	13.746,53 € = 45	25	70
JOURDAN TP	12.360,90 € = 50	25	75

DIAGNOSTIC AMIANTE

Candidats	Prix HT des prestations
BATISS DIAGNOSTICS	416,67 € + 300,00 € (6 échantillonsx50 €)
APAVE	350,00 € + 300,00 € (6 échantillonsx50 €)
2B EXPERTISES	850,00 € + 2.400,00 € (40 échantillonsx60 €)

MISSION COORDINATION SECURITE PROTECTION SANTE

Candidats	Prix HT des prestations
BUREAU VERITAS	1.960,00 €
APAVE	1.920,00 €
SOCOTEC	1.820,00 €

MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE

Candidats	Prix HT des prestations
BUREAU VERITAS	2.950,00 €
APAVE	2.250,00 €
SOCOTEC	3.420,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- retient les entreprises suivantes :
 - lot n° 3 : ETANCHEITE : PIC FRERES pour 1.947,32 € HT
 - lot n° 4 : CHAUFFAGE : GAPENÇAISE DE CHAUFFAGE pour 16.508,20 € HT
 - lot n° 7 : PLOMBERIE : GAPENÇAISE DE CHAUFFAGE pour 5.879,80 € HT
 - lot n° 8 : ELECTRICITE : CIMELEC pour 8.479,51 € HT
 - lot n° 9 : CARRELAGES : CAVEGLIA&MARCHETTO pour 2.539,05 € HT
 - lot n° 10 : PEINTURE : ALPHAND PEINTURE pour 5.062,65 € HT
 - Diagnostic amiante : APAVE pour 350,00 € HT et 6 échantillons à 50 € HT
 - Mission coordination sécurité protection santé : APAVE pour 1.920,00 € HT
 - Mission contrôle technique : APAVE pour 2.250,00 € HT
- constate que les lots n°1 : MAÇONNERIE, 2 : CHARPENTE, 5 : MENUISERIE, 6 : CLOISONS sont infructueux et décide de relancer une procédure négociée sans publicité et mise en concurrence, conformément à l'article 30, I, 2° du décret n° 2016-360,
- constate que les offres pour le lot n°11 sont plus élevées que l'estimation et autorise le Maire à négocier avec les entreprises,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces des marchés et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190206-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**Séance du 6 Février 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 12

Date de la convocation :1^{er} Février 2019Date d'affichage :1^{er} Février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET-ASTIER à M. Aldo DOLCI

M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs suite à la suppression d'un poste par délibération du 3 décembre 2018. Il propose la création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal et de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} mars 2019,
- de faire une publicité simplifiée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



MAIRIE DE VAL-DES-PRES
05100

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190206-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**Séance du 6 Février 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 12

Date de la convocation :1^{er} Février 2019Date d'affichage :1^{er} Février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET-ASTIER à M. Aldo DOLCI

M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Motion contre la fermeture programmée de la déchetterie de Mallefosse

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes du Briançonnais projette de réduire les horaires d'ouverture de la déchetterie de la Clarée. Il rappelle que la commune de Val-des-Prés a été une des premières à mettre à disposition un terrain pour la collecte des déchets et que le maintien a minima des plages d'horaires actuelles est souhaitable pour offrir ce service à la population de la Clarée, qui devrait sinon se rendre dans une autre déchetterie plus éloignée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- s'inquiète de la diminution des horaires d'ouverture de la déchetterie de la Clarée,
- demande au Président de la Communauté de Communes du Briançonnais de maintenir a minima les ouvertures actuelles pour permettre à la population de la Clarée de bénéficier de ce service.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND